

MAIRIE
DE
SANDRANS
01400

CONSEIL MUNICIPAL n°49
du 19 Novembre 2018 à 20H04

Tél.04 74 24 52 20
Fax.04 74 24 52 37

COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix-huit et le dix-neuf novembre à 20 heures 04, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard OLLAGNIER, Maire.

Présents: Bernard OLLAGNIER, Eric SCHNEIDER, Jean-François MORELLET, Dominique BAUMANN, Alexandra GHIDELLI, Claudia GIROD, Daniel DELATOUR, Magalie RENARD, Christelle THOMASSON.

Absents excusés : Bernard JOSSERMOZ donne pouvoir à Bernard OLLAGNIER, Marc MAZET donne pouvoir à Christelle THOMASSON, Pascal PLANCHET donne pouvoir à Dominique BAUMANN, Patrice PIOT donne pouvoir à Daniel DELATOUR

Absents : Audrey LAROCHE, Sandrine ROY.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal.

Monsieur Christelle THOMASSON est élue secrétaire de séance.

Monsieur Bernard OLLAGNIER demande l'accord du Conseil Municipal pour rajouter à l'ordre du jour un point à traiter :

- Construction nouvelle école – Frais annexes Travaux

Les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité des 13 voix le rajout de ce point au présent conseil.

A/ Approbation du compte rendu N°48 du 15 Octobre 2018:

Le compte rendu N°48 du 15 Octobre 2018 est approuvé à l'unanimité des 13 voix.

B/ Délibérations

1- « Construction nouvelle Ecole » - Frais annexes Travaux

Dans le cadre de l'avancement du projet « Construction nouvelle Ecole », Monsieur le Maire sollicite le Conseil municipal afin de délibérer sur les devis d'alimentation électrique et de la mise en souterrain du réseau de télécommunication de la future école ainsi que les frais de géomètre pour la division de la parcelle D99.

Pour l'alimentation électrique de la nouvelle école, un devis du SIEA (Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain) a été reçu pour un montant de 6041 € HT et pour la mise en souterrain du réseau de télécommunication le devis présenté par le SIEA est de 840 € TTC.

En ce qui concerne les frais de géomètre, l'entreprise Berthet Liogier Caulfuty présente un devis à 960 € TTC pour la division de la parcelle D99.

Les Conseillers Municipaux approuvent par 12 voix pour et 1 abstention:

- **Le devis d'alimentation électrique de la nouvelle école par le SIEA pour un montant de 6041 € HT**
- **Le devis du SIEA pour la mise en souterrain du réseau de télécommunication pour un montant de 840 € TTC**
- **Le devis de Berthet Liogier Caulfuty d'un montant de 960 € TTC pour la division de la parcelle D99**
- **Et Autorisent Monsieur le Maire à signer les devis retenus.**

2- Participation pour le financement à l'assainissement collectif (PAC)

Par délibération en date du 28 octobre 2013, la PAC a été fixé comme suit :

- Maison individuelle : 1 650.00 €
- Immeuble collectif : 500.00 € par logement

Cette participation s'appliquant aux constructions neuves, aux extensions de constructions existantes, aux réaménagements d'immeubles, générant des branchements supplémentaires.

Monsieur le Maire propose d'augmenter le montant de 200 € pour les maisons individuelles. Soit une participation de 1850.00 € à partir du 1^{er} janvier 2019. Il précise que cette participation ne doit pas dépasser 80 % du coût d'un branchement, en sachant que le montant moyen est de 2500 € TTC.

Monsieur Dominique Baumann propose également une hausse pour les logements des immeubles collectifs afin de respecter une équité en matière d'augmentation. Monsieur Eric Schneider propose une hausse de 50 € par logement. Compte tenu du manque d'éléments et d'un devis de terrassement pour un logement collectif, certains élus proposent le maintien du tarif appliqué.

Après débat, les conseillers municipaux approuvent par 12 voix pour et 1 voix contre, une participation pour le financement à l'assainissement collectif (PAC) à 1850 € pour une maison individuelle, applicable au 1^{er} Janvier 2019. Ils approuvent à l'unanimité des 13 voix le maintien à 500 € par logement pour les immeubles collectifs

3- Raccordement à l'assainissement collectif

Trois raccordements à l'assainissement collectifs doivent être réalisés, Rue des chênes, Rue du Puits et Route de Saint Trivier. L'entreprise Dannemuller propose un devis d'un montant de 2400 € TTC pour chaque raccordement, et la société Merle Dombes Terrassement un devis d'un montant de 2564.89 € TTC pour chaque raccordement également.

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité des 13 voix le devis de la société Dannemuller pour un montant de 2400 € TTC et autorisent Monsieur le Maire à signer le devis.

4- Budget Assainissement – Décision modificative N°1

Afin de régler les trois raccordements à l'assainissement collectifs d'un montant minimum de 7200 € TTC, non prévus au budget 2018, un seul étant planifié pour un montant de 2600 € TTC, un mouvement de crédit est nécessaire de 4 800 € qui seront déduits de l'opération N°16 « Zonage d'assainissement », non réalisé à ce jour, et mis sur l'opération N°15 « Raccordement TAL »

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
2158/21 op 15 Autres inst mat techniques		4 800.00 €
2315/23 op 16 Inst mat techniques	4 800.00 €	

Les Conseillers Municipaux approuvent à l'unanimité des 13 voix la décision modificative N°1.

5- Lagune – Faucardage

Monsieur Eric Schneider présente deux devis pour le faucardage de la lagune. La société d'insertion de Bourg en Bresse n'ayant pas donné réponse.

-Société insertion de Trevoux : Faucardage pour 1550 € TTC, soit 0.86 € par m² + 50 € la tonne pour évacuation des déchets

-Société de paysage : Faucardage 2 € par m²

Monsieur Jean-François Morellet demande si l'agent technique pourrait se charger de cet entretien. Monsieur le Maire répond qu'il ne lui est pas possible d'assumer seul la charge de cet entretien étant donné l'ampleur du chantier et pour des raisons de sécurité.

Etant donné que l'entretien de la lagune devra être réalisé annuellement, avec un coût de 2000 € environs, un problème d'équilibre au budget se pose. La redevance a été baissée à 1.90 € au lieu de 2.65 € au 1 septembre 2016, entraînant une baisse des recettes de fonctionnement. La question d'augmenter la part communale de la redevance sera à étudier lors d'un prochain conseil municipal et au budget 2019.

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité des 13 voix le devis de la société d'insertion de Trévoux d'un montant de 1550 € TTC pour le faucardage et à 50 € la tonne pour évacuation des déchets. Ils autorisent Monsieur le Maire à signer le devis.

6- Réparations voirie, Incendie du 13 septembre 2018, Chemin des Cornes

Suite à l'incendie d'une voiture le 13 Septembre 2018 Chemin des Cornes, des travaux de réparation de voirie sont à effectuer. L'entreprise Dannenmuller a transmis un devis d'un montant de 3 000 € TTC. L'assurance de la voiture incendiée, qui a déjà fait une expertise, doit prendre en charge le montant total des réparations.

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité des 13 voix le devis proposé par L'entreprise Dannenmuller d'un montant de 3000 € TTC. Et autorisent Monsieur le Maire à le signer sous réserve de la prise en charge totale des réparations par l'assurance automobile.

7- Photocopieur « Rex Rotary »

La société Rex Rotary, actuellement gestionnaire locatif du photocopieur noir et couleur de la mairie, a établi une proposition commerciale, avec des options restantes identiques pour un coût de 816.50 € HT par trimestre contre 841.49 € HT actuellement. Monsieur le Maire propose de transférer l'actuel photocopieur à l'école et de supprimer leur imprimante HP utilisant des cartouches pour un coût d'envions 400 à 500 € TTC par an. En accord avec le directeur de l'école ce montant sera inclus dans le contrat proposé par la société Rex Rotary et sera déduit de leur prochain budget. La durée de location reste de 5 ans minimum.

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité des 13 voix le contrat proposé par la société Rex Rotary et autorisent Monsieur le Maire à signer le bon de commande.

8- PLU – Emplacement réservé – Intervention de l'EPF

Dans le cadre des emplacements réservés et l'opération N°1 « Equipements de sports et loisirs et/ou locaux techniques et/ou espaces verts » pour 8330 m², et suite à la délibération précédente approuvant l'engagement d'une procédure d'achat auprès de Madame Marie-Christine Rozier par une procédure d'expropriation ou une mission de négociation confiée à Monsieur Pierre Morrier, représentant de l'EPF de l'Ain, la propriétaire informe la commune de sa disposition à recevoir un négociateur.

Afin de solliciter l'intervention de l'EPF, il convient de constituer un dossier précisant notamment la durée du portage envisagé (tableau joint en annexes dont prix d'acquisition évalué à 250 000€)

Les Conseillers Municipaux donnent un accord de principe à l'unanimité des 13 voix pour une durée de portage sur 12 ans au taux de 1.5 % avec une première annuité de 25 718.40 €, sous réserve de l'avis des Domaines.

9- Numérotation des « lieux-dits »

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L.2213- 28 du CGCT. Il convient, pour faciliter le repérage des lieux-dits en campagne, pour les services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Monsieur le Maire propose de nommer un référent de la commission travaux qui aura pour mission de recenser les lieux-dits et de soumettre plusieurs projets de dénomination et numérotation. Monsieur Bernard Jossier étant le coordinateur de cette opération, Messieurs Jean-François Morellet et Daniel Delatour proposent leurs soutiens et précisent que cette numérotation sera métrique comme pour le centre de la commune.

Les conseillers municipaux valident à l'unanimité des 13 voix le principe général de dénomination et numérotage des lieux-dits de la commune et nomment Monsieur Bernard Jossier coordinateur et Messieurs Jean-François Morellet et Daniel Delatour délégués, afin recenser les lieux-dits et de soumettre plusieurs projets de dénomination et numérotation métriques

C/ questions diverses et informations :

- **Ecole** : L'appel d'offres pour les travaux a été lancé. Les dossiers sont à remettre au plus tard le lundi 3 Décembre 2018. Le Permis de construire a été accepté. Réunion de la commission de procédure adaptée le Mardi 4 Décembre à 16 Heures. Monsieur le Maire informe d'un courrier du BTP sur l'augmentation du coût des travaux suite aux nouvelles législations.
- **Conseil** : La date du prochain conseil municipal est fixée au Lundi 17 Décembre 2018. Les ordres du jour seront désormais adressés par voie dématérialisée.
- **Cérémonie des Vœux** : Vendredi 11 Janvier 2019 à 19 Heures à la Salle des Fêtes.
- **Animation culturelle** : Une nouvelle association fait son apparition sur la commune « Manava i te ori tahiti ». Il s'agit de Danse tahitienne représentée par Madame Linsey Blanchet. Prochain stage le Samedi 12 janvier 2019 de 14 à 17 Heures à la Salle des fêtes et début des cours le Jeudi 17 janvier 2019 de 19H30 à 21H.
- **Décoration Noël** : La société pour la pose et dépose des guirlandes a été trouvée et les décorations seront installées le Samedi 1 Décembre. Le Sapin a été commandé à l'association cantine garderie.

.L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 21H51.
Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que ci-dessus.

Ont signé au registre les membres présents